

## COMPTE RENDU

### CONSEIL MUNICIPAL DU 23 avril 2014

**Présents :** L. BARAFORT, T. SOUSTELLE, J-C GARNIER, J-L CHABROL, C. DONNARD, J-M JACQUOT, P. MAZOYER

J-C GARNIER est secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 19h30.

#### Point n°1 :

Rectificatifs des termes employés sur les comptes rendus des 5 et 9 avril 2014 :

#### **Compte rendu du 5 avril 2014 :**

« A été élu à la majorité absolue au deuxième tour :

Jean-Claude GARNIER 70 voix »

Sera remplacé par :

« Jean-Claude GARNIER ayant obtenu le même nombre de voix que Michel CHABROL soit 70 voix

Jean- Claude GARNIER a été élu au bénéfice de l'âge. (Élection acquise au plus âgé) »

Le compte rendu ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

#### **Compte rendu du 9 avril 2014 :**

Le tableau des commissions est complété comme suit :

COMMISSIONS	C O M M U N E S IMPLIQUEES	DELEGUES	SUPPLEANTS
LAMELOUZE	Lamelouze		
CCAS		Laure BARAFORT– Christine DONNARD– Nathalie BONICEL D o m i n i q u e SOUSTELLE Eliane VINCENTY D o m i n i q u e INGIGLIARDI	
C O M M I S S I O N ELECTORALE		Laure BARAFORT + 3 ext : Jacky LAVAL – Hélène GUIRAUD– Jean –Max RENOUX	

<b>C O M M I S S I O N COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS</b>		Laure BARAFORT + Serge SOUSTELLE Denis PLANTIER Jany PLANTIER Gérard BOIT Bernard DURAND D o m i n i q u e INGIGLIARDI Aurélien GALINIER Roger NICOLAS Josiane PIALAT Martine GARNIER Jean-Luc CHABROL Denis VINCENY	Gérard HUGUET Max ROBERT Lucien GUY Laurent BUISSON Bruno BIONDINI Michel BOUCHET Laurent BONICEL Sabine PINTARD JACQUOT Claudette LARGUIER Albin PELLET Lauriane JARDIN Marion BOUCHET
<b>COMMISSION D'APPEL D'OFFRE</b>		Le conseil municipal	
<b>MISE EN CONCURRENCE SIMPLE</b>			
<b>PARC NATIONAL</b>			
<b>COMMUNICATION/ SITE</b>		Jean Max RENOUX + conseil	
<b>TRANSPORT SCOLAIRE</b>		Jean Michel JACQUOT	
<b>PLU et urbanisme ? SCOT ?</b>		Le conseil municipal	
<b>+ C O M M U N E S LIMITOPHES</b>			
<b>SMAVVG</b>	C e n d r a s – Lamelouze- Saint Paul La Coste – Soustelle -	Laure BARAFORT Jean Claude GARNIER	Pierre MAZOYER Jean-Michel JACQUOT
<b>SIVU/DFCI</b>	Branoux- Cendras – Salles du Gardon – Saint Paul La Coste - Lamelouze	Thierry SOUSTELLE	Jean-Claude GARNIER
<b>SIVU/LICHERE</b>	Branoux – Saint Martin de Boubaux – Le Collet de Dèze - Lamelouze	Pierre MAZOYER	Jean-Claude GARNIER
<b>SIVU/Lamelouze- Saint Martin de Boubaux</b>	Saint Martin de B o u b a u x – Lamelouze	Thierry SOUSTELLE – Jean Claude GARNIER	Pierre MAZOYER Jean-Luc CHABROL
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES</b>	Laval Pradel – La Vernarède – Portes Branoux- Salles du Gardon – Cendras La Grand Combe - Lamelouze		
<b>Finances - Assainissement - Travaux</b>		Maryse Rouvière – Joseph Pérez – Rey – Vigne – Henri Cros – Laure Barafort	
<b>Culture – Sports - Tourisme</b>		Laure Barafort	Jean-Luc Chabrol
<b>Politique de la ville et du logement - PLH</b>		Laure Barafort	Christine Donnard

<b>Développement durable Environnement - Economie</b>		Laure Barafort	Jean-Michel Jacquot
---	--	----------------	---------------------

**Quant à l'attribution de la subvention accordée au Collège Léo Larguier** pour un voyage scolaire, le nom de l'élève concerné ne sera pas cité.

**Sur le point d'éclaircissement demandé quant au partenariat avec la Fondation de France :**

Mme C. Donnard demande de remplacer première partie du paragraphe, soit :

« C. DONNARD explique le partenariat avec la Fondation de France (financeur : Nouveaux Commanditaires) qui subventionnerait le travail des artistes (3 projets ont été retenus actuellement)

M. Jacquot et M. Mazoyer sont sensibles à l'intérêt de la renommée de cette association.

Ces manifestations pourraient utiliser un terrain communal appartenant précédemment à M. Bres qui y avait fait un arboretum.

L'association « SENTIER » : et son groupe de recherche : Grégory Bordes, Gérard Boit, Patrick Astier, Marie Claire Aubaret – Christine Donnard sont intéressés »

Par :

« C.Donnard explique le partenariat avec la Fondation de France dans le cadre de son programme "Nouveaux Commanditaires". La Fondation de France finance l'intervention d'un artiste, souvent de renommée internationale, dans un projet retenu par sa commission culturelle. Le projet de Lamelouze, présenté par la commune, fait partie des 3 projets retenus en Languedoc Roussillon pour le financement d'une action "Nouveaux Commanditaires " en octobre 2013.

Le projet porte sur l'aménagement d'un sentier sur le terrain communal de La Nogarède qui relierait l'Eglise Ste Cécile et les berges du Galeizon en valorisant les abords de l'église et du Galeizon, faïsses où l'ancien propriétaire avait créé un arboretum. Dans un premier temps, un groupe de personnes intéressées au projet a été constitué pour préciser la commande avec la chargée de mission de la Fondation de France : Patrick Astier, Christine Donnard, Grégory Bordes, Gérard Boit, Marie-Claire Gelly-Aubaret.

M.Jacquot et M.Mazoyer sont sensibles à l'intérêt de la renommée de la Fondation de France. M.Jacquot souligne également l'intérêt touristique de la création d'une variante au GR qui arrive à l'Eglise. (...) " »

La suite restant identique.

Ayant été éclairés sur cette partie du projet , Mme Barafort, M. JL Chabrol, M. JC Garnier, M. Soustelle posent des questions quant à la partie « aménagements » du terrain concerné :

«*Qui a la charge de l'entretien du terrain ?*» – Il faut trouver des financeurs

La validation ne peut être prise sans que ce second volet ne soit éclairci.

M.Mazoyer est d'accord et dit qu'il manque pour le moment cette seconde partie d'informations .

Par contre, l'ensemble du conseil municipal souhaite rencontrer la personne référente de la Fondation de France.

La séance est levée à 22 heures.

L'ensemble des modifications sont votées à l'unanimité.

## **Point n°2 :**

### **Site de la commune**

M. Jean -Max RENOUX, webmaster, résidant sur la commune est présent à la réunion.

Renseignements pris en préfecture et sur le site de la CNIL, Mme BARAFORT explique que la création d'un tel site est du ressort de la mairie.

Il suffit d'établir un partenariat entre la mairie et le webmaster. Dans cette convention le webmaster s'engage à mettre en ligne uniquement les informations fournies par la mairie.

Le maire est responsable des informations mises en ligne, elle est responsable des sources

De nombreuses questions techniques sont posées à M. RENOUX.

Les questions qui seront posées sur l'onglet « Contact » du site seront transférées et traitées en mairie.

Une convention sera rédigée et signée par les deux parties.

Un cahier des charges explicitant le fonctionnement de ce site sera rédigé et déposé en mairie.

La possibilité de créer sur ce site un endroit d'échanges libres est écartée. Mme Barafort souhaite que ce site reste informatif.

Le nom de domaine déposé actuellement chez BSI – Alès – depuis le 12 septembre 2011 par la commune et qui n'a jamais été activé doit être récupéré par JMRsoft webmaster. Les tarifs de BSI et les propositions de M. Renoux sont étudiées.

La proposition de M. RENOUX est retenue.

Le coût de ce partenariat s'élève à :

- Enregistrement du nom : 12 euros HT / an soit 14,40 euros TTC/an
- Hébergement AMEN : 60 euros HT / an soit 72 euros TTC/an
- Prestation de M. RENOUX : 20 euros HT / mois soit 24 euros TTC/ mois ou 228 euros TTC/ an

révisable chaque année.

Dans ces conditions, la création de site internet de la commune est votée à l'unanimité.

### **Questions diverses et précisions :**

- L'implication des adjoints dans le travail communal :

M. J-Claude GARNIER précise et spécifie la motivation et l'implication des 1<sup>er</sup> et second adjoints dans le soutien et l'aide pour les gros travaux aux employés municipaux.

- Après la réunion de Conseil Communautaire du Pays Grand-Combien du 15 avril 2014, Mme BARAFORT propose aux membres du Conseil de se joindre à la représentation dans certains organismes. Cette répartition doit être votée lors de la réunion du Conseil Communautaire du 29 avril 2014.
- La réunion de préparation du rallye du Gard aura lieu le 5 mai à Branoux. Il est demandé à Jean-Claude GARNIER et Thierry SOUSTELLE de veiller à ce que les usagers (car scolaire et retour de marché) puissent emprunter la route jusqu'à 13h.
- Une entrevue avec M. GREGOIRE, percepteur a eu lieu le 14 avril, Mme BARAFORT, Mme TALIGROT et J-Luc CHABROL s'y sont rendus. La présence de Mme TALIGROT a été sollicitée au Conseil Municipal du mardi 29 avril à 19h30 pour la présentation du budget de la mairie et de l'eau.
- SIVU/Lichère : une première réunion a eu lieu ce jour à 11h. Des propositions ont été faites : réfection et aménagement des pistes d'accès, panneau de signalisation (dans l'esprit de celle du SMAVVG) afin de valider les actions du syndicat par rapport au Conseil Général. Une autre réunion est prévue au signal le 13 mai à 10h.
- **Les deux prochaines réunions du Conseil Municipal**
  - Le mardi 29 avril à 19h30 : vote du budget
  - Le mercredi 14 mai à 19h30 : l'eau

La séance est levée à 21h30.